



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**CCAS**

■ **DIRECTION DE LA SOLIDARITE**  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

### **Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Sophie AMAR  
Madame Josiane ALIX  
Madame Nicole LEANDRI  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Monsieur Gheorghe NUNU

### **Excusées :**

Madame Asma ASHRAF  
Madame Rosalie MORGADO

### **Absent :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 23 juin 2022

**P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**30 juin 2022**

Ouverture de la séance à 14h30. Pouvoirs donnés et émargement réalisé. Le Quorum est atteint (10 présents / 2 Excusés : 1 pouvoir donné et 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 mai 2022 est **approuvé à l'unanimité**.

- **Point n°1 : Budgets supplémentaires postérieurs au budget principal et aux budgets annexes 2022 du CCAS.**

Monsieur JEANNE invite Madame AMAR à prendre la parole pour présenter et rappeler les termes du rapport relatifs aux budgets supplémentaires postérieurs au budget principal et aux budgets annexes 2022 du CCAS :

- CCAS budget principal,
- Pôle Résidence autonomie,
- Service aide à domicile,
- EHPAD.

Madame AMAR informe l'assemblée que ces budgets supplémentaires ont pour objet d'affecter les résultats du compte administratif 2021 et permettre l'ajustement du budget primitif 2022, et procède à la lecture du rapport de présentation.

En dépenses, il est souligné de fortes augmentations des coûts :

- des fluides (eau / Gaz / électricité) au regard du contexte national d'inflation,
- des initiatives seniors compte tenu d'une offre municipale plus élargie permettant le choix entre colis gourmands et banquets ayant permis une plus forte fréquentation.

•

Mme AMAR souligne le travail très appréciable mené par les services du CCAS quant à certaines économies réalisées :

- Par la Mission inclusion handicap, en lien avec la DRH, qui a permis que le CCAS n'ait pas à verser de contribution compensatrice au regard d'un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 6,5 %.
- Par le service de l'EHPAD, qui a pu au terme de plusieurs Commissions d'appel d'offres, contractualiser avec des nouveaux prestataires, pour le marché denrées alimentaires notamment, permettant ainsi une baisse de 25 000 € à l'année.

Monsieur JEANNE demande à l'assemblée si ces éléments amènent des demandes de précisions ou des questionnements.

Monsieur MEUNIER souhaite apporter une remarque quant à l'initiative de remise des ballotins de chocolats en précisant que pour les couples, les quantités sont un peu justes. A l'inverse, il souligne que le colis gourmand est très copieux.

Monsieur JEANNE tient à rappeler l'utilité de proposer, à l'attention des seniors campinois, les 2 formules d'initiatives (banquet ou remise de colis gourmands) et néanmoins de mener une réflexion pour répondre à la forte augmentation des dépenses contraintes (papier, fluides ...). En effet les coûts sont de 20 % à 30 % en sus sur certains postes énergétiques. C'est pourquoi, la municipalité a déjà entamé des mesures de réductions des coûts en repensant le format des magazines interne et externe (JAM + Champigny notre Ville) et par la mise en place d'une gestion plus vertueuse sur l'aspect environnemental.

Monsieur JEANNE soumet ces délibérations aux votes.

Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptées à l'unanimité**

- **Point n°2 : Convention départementale triennale de délégation de gestion des aides aux impayés Energie – Fonds de solidarité habitat**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ invitée à prendre la parole rappelle les termes du rapport de présentation et souligne le contexte économique actuel de la hausse des prix de l'énergie. Ce dispositif départemental est complété par les bons énergie attribués par le CCAS et du chèque énergie de l'Etat.

Madame BRECHETEAU précise qu'en 2021, 1 800 demandes d'aides ont été formulées et que cela représente la deuxième aide en termes de bénéficiaire du CCAS après l'aide alimentaire.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°3 : Convention avec la MDPH.**

Monsieur JEANNE donne la parole à Madame MUSSOTTE-GUEDJ qui rappelle les termes du rapport et précise que cette nouvelle convention permettra d'apporter conseils et suivis des dossiers des campinois concernés par une situation de handicap.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

En marge de cette délibération, ont lieu des échanges notamment

- sur le stationnement « personnes handicapées » en Ville.

En réponse, Madame BIBARD rappelle que le CCAS coordonne, pour la Ville, la démarche d'état des lieux sur l'ensemble de la commune prenant en compte l'accessibilité des bâtiments communaux, de la voirie, des transports en commun et des commerces. C'est pourquoi la Commission Communale pour l'accessibilité (CCA) a été mise en place en février dernier.

Monsieur JEANNE confirme que l'accessibilité une préoccupation majeure pour la municipalité. Il a conscience que le déploiement sur l'ensemble du territoire de la ville de stationnement de personnes handicapées doit se développer en s'intégrant dans la question de l'espace public existant. Il précise d'ailleurs que lorsqu'il s'agit de voirie départementale, le marquage n'est pas du ressort de la Ville.

Monsieur JEANNE informe que le nouveau parking lié au réaménagement du centre-ville bénéficiera à tous, puisqu'il répondra aux nouvelles normes en termes de marquage au sol. Il en sera de même dans le quartier du bois l'abbé avec une révision des marquages actuels.

La police municipale pourra également répondre aux problématiques récurrentes de mésusages des stationnements réservés aux personnes handicapées.

Monsieur JEANNE annonce qu'en prévision des JO de 2024, la base nautique fera très prochainement l'objet de travaux et aménagements en fonction des besoins identifiés par la CCA.

A ce titre, Madame ALIX informe l'assemblée que Champigny-plage sera l'occasion d'une expérimentation du trajet centre-ville/base nautique avec une personne volontaire en situation de handicap et actuellement en fauteuil roulant, pour une mise en réalité des problématiques rencontrées sur le parcours.

- sur les aménagements d'accueil que le CCAS a réalisé en ses locaux pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Madame BIBARD confirme que le CCAS avance progressivement sur chacun des points menant à ce que les locaux et services soient accessibles à tous types de handicaps.

Pour ce faire, le CCAS a déjà procédé au changement de la borne du pré-accueil il y a près de 3 ans, continue à mener une réflexion pour améliorer la confidentialité de l'accueil et, viens d'acquérir une boucle à induction magnétique à destination des personnes sourdes ou malentendantes.

- **Point n°4 : Mise en place du télétravail au C.C.A.S.**

Monsieur JEANNE précise que ce sujet a également fait l'objet d'une délibération adoptée en Conseil Municipal et qu'il s'agit de procéder aux mêmes aménagements liés à la mise en place du télétravail pour les agents relevant du CCAS.

Il précise qu'au-delà de la crise liée au COVID, il s'agit d'une réflexion plus globale sur l'évolution du mode de travail au sein de la collectivité. Monsieur JEANNE rappelle que ce dispositif sera mis en œuvre dans le cadre d'une première phase expérimentale d'une durée d'un an et sur la base du volontariat, sous réserve de l'accord hiérarchique (issu d'une évaluation d'après les critères établis dans le règlement du télétravail).

Madame BIBARD précise que le CCAS identifiera les missions télétravaillables et celles non télétravaillables qui pourront concerner aussi bien l'encadrement que les agents du CCAS.

Si exercer une part de son activité au domicile peut permettre de réaliser ses tâches avec moins de sollicitations, Madame BIBARD insiste sur le fait que le règlement du télétravail voté garantira le lien collectif indispensable pour l'ensemble des agents dans la cadre de leur travail.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°5 : Créances éteintes par émission de mandats au compte 6542 au budget annexe des foyers-résidence autonomie**

Cette délibération a pour vocation d'autoriser le Trésorier Payeur à procéder à l'inscription en créances éteintes pour les titres des résidents ayant bénéficiés d'un effacement des dettes par la commission de surendettement de la Banque de France.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport puis Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes.

Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°6 : Point d'information - Convention ARS / EHPAD sur plan d'aide à l'investissement.**

Juliette BIBAD invitée à prendre la parole précise qu'il s'agit d'un appel à projet annuel auquel les EHPAD peuvent répondre en vue d'apporter des réponses concrètes, par l'achat de matériel spécifique, de travaux de rénovation et de communication, pour l'amélioration des conditions de travail des agents de l'EHPAD et du confort des résidents.

Il s'agit d'actions fléchées pour prévenir notamment :

- les chutes,
- la dénutrition,
- l'impact de la canicule,
- les troubles musculosquelettiques (TMS)

- **Point n°7 : Point d'information – Plan canicule**

Monsieur JEANNE donne la parole à Madame MUSSOTTE-GUEDJ qui rappelle les termes du rapport et soulignant les chiffres clés, à savoir qu'en 2021 131 personnes étaient inscrites pour les appels de cordialité et déjà près de 250 en 2022. Elle confirme que les inscriptions continuent auprès du CCAS directement au pré-accueil ou via le formulaire d'inscription mis à disposition des campinois sur différentes structures municipales et remis lors des initiatives seniors.

Monsieur Meunier souhaite savoir si les personnes inscrites sur le listing de mondial assistance (téléassistance) seront également appelés par le CCAS. Madame BIBARD indique que lors de leurs inscriptions, il est demandé aux campinois s'ils sont adhérents à la téléassistance et dans ce cas-là, ils n'entrent pas dans la procédure canicule du CCAS, mais dans celui du département via la convention signée avec son propre prestataire.

Madame BIBARD confirme à Madame ABCHICHE que la réinscription annuelle est nécessaire. En effet, des changements de lieu de vie, de personne à contacter, de coordonnées personnelles sont à mettre à jour annuellement pour que ce plan canicule soit efficace. Elle rappelle d'ailleurs que les appels journaliers ont lieu en cas de niveau 3 déclaré par la préfecture. Les agents de la municipalité et du CCAS mobilisés pour les appels, ont pour consigne lorsque la personne concernée ne répond pas, et suite à un second appel, de contacter les personnes proches et, en dernier recours faire possiblement intervenir les secours au domicile campinois.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 15h40.

**Adopté à l'unanimité**

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

